



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la création d'un parc public <<Les Jardins du lez>>

Type de marché : Marché de prestation intellectuelle

Lieu(x) d'exécution : Commune de Bollène

Délai d'exécution du marché: La mairie de Bollène souhaite que cet aménagement soit réceptionné fin du premier trimestre 2018.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 7 mois (pour le marché de maîtrise d'œuvre et de travaux).

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot.

Variantes : Les variantes ne sont pas acceptées

Options : Sans objet

Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **La Valeur financière :** (notée sur 60 points)
- **La Valeur technique :** (notée sur 40 points) appréhendée au regard du mémoire technique tel que défini ci-dessous:

-Clarté et précision de l'offre technique	5
-Compréhension générale du contexte	2,5
-Adéquation de l'équipe proposée avec le programme de l'opération:	
expérience des membres de l'équipe:	5
complémentarité des membres de l'équipe:	5
compétences du bureau d'étude:	5
-Organisation de l'équipe et procédures de travail pour assurer la qualité des prestations	5
-Méthodologie mise en œuvre pour assurer une bonne communication avec le maître de l'ouvrage et le conducteur d'opération	5
-Méthodologie pour le suivi de chantiers	5
-Méthodologie pour la passation des marchés	2,5

Le délai n'est pas un critère de notation, pour autant si le délai proposé ne répond pas aux spécifications de l'acte d'engagement l'offre sera rejetée.

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : Le mercredi 26 juillet 2017 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des entreprises sous forme papier ou envoi par mail. Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr. Pour un retrait sur place, celui-ci s'effectuera au service Commande Publique de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, Place Reynaud de la Gardette – 84 505 BOLLENE.

Conditions de remise des offres

Les candidats transmettront leur candidature et leur offre **uniquement sur support papier**.

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

La remise d'offres électroniques n'est pas autorisée.

Autres renseignements :

- Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.
- Les conditions de visites sont les suivantes :
Les candidats devront justifier de la visite sur site avec attestation de passage visée par les services concernés.
Afin de fixer un rendez vous, les candidats devront prendre contact avec le service urbanisme ,Mme BAUDUIN au 04 90 40 51 51.
- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.
- Financement : Autofinancement Commune de Bollène
- Mode de règlement : Mandat par virement administratif
- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le jeudi 6 juillet 2017